

COMMUNE DE MUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le jeudi six octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est nommée secrétaire de séance et il est procédé à l'appel nominal des élus :

Etaient présents :

Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 2^{ème} Adjointe. Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Patrick FAMEL, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Magali RABANIT, Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Le quorum est atteint avec 9 conseillers présents

Etaient excusés :

Madame Corinne ORTEGA DOREY qui a donné pouvoir à Madame Magali RABANIT
Madame Emilie GACHON CARRETTE qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric AUSSEL
Monsieur Ghislain MARCANT qui a donné pouvoir à Madame Armelle GROSJEAN
Monsieur Philippe CABOT qui a donné pouvoir à Madame Solenne BAYLE GOUTORBE

Etaient absents :

Messieurs Jean-Louis BLANC et Philippe POUJOL.

Monsieur Patrick BENEZECH rappelle que le procès-verbal de la séance du 02 septembre 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal. Ce dernier n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **SMEG – projet travaux CG Télécom, D842A et chemin de l'Ancienne Tuilerie**
2. **SMEG - projet travaux EPC, D842A et chemin de l'Ancienne Tuilerie**
3. **SMEG – projet travaux REN, D842A et chemin de l'ancienne Tuilerie**
4. **Désignation d'un correspondant incendie et secours**
5. **Modification durée hebdomadaire de service de deux emplois**
6. **Tableau d'avancement de grade**
7. **Modification du BP 2022**
8. **Questions diverses**

049-2022 SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE – APRES AVIS DU CT

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services, il est proposé :

Transformation de deux emplois permanents (suppressions pour créations)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001852-20221006-049-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2022

Notification : 11/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

1. Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, remplissant les fonctions d'ATSEM, à temps complet (35H hebdomadaires), en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, chargé de l'entretien des locaux scolaires, à temps non complet (32/35 H).

La transformation de ce poste, concerne un même agent qui par obligation de santé à solliciter par courrier en date du 16 aout 2022, de ne plus occuper les fonctions d'ATSEM et de passer à 32H hebdomadaires.

2. Transformation d'un poste d'adjoint technique, chargé de l'entretien des locaux scolaires, à temps non complet (25/35 H), en poste d'adjoint technique, remplissant les fonctions d'ATSEM, à temps non complet (27/35 H).

La transformation de ce poste, concerne un même agent, qui a par courrier en date du 17 aout 2022, ... accepté, d'une part, de prendre les fonctions d'ATSEM et d'autre part, l'augmentation de son temps de travail de 25 H à 27H hebdomadaires.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU le tableau des effectifs ;
VU l'avis du comité technique du 12 septembre 2022 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire.
- 2- De modifier ainsi le tableau des emplois

Service Technique aux Ecoles					
EMPLOI	GRADE	Ancien effectif	Durée hebdomadaire	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ATSEM	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	TC	1	TC
	Adjoint technique	0		1	TNC
Entretien des locaux	Adjoint technique	1	TNC	0	
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	0		1	TNC

VOTE :

Voix pour = 13

Voix contre = 0

Abstention = 0

Pour copie conforme,
 A Mus, le 07 octobre 2022,

La secrétaire de séance,



Solenne BAYLE GOUTORBE

Le Maire,



Patrick BENEZECH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001852-20221006-049-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2022

Notification : 11/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation